



**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE
DU
LUNDI 14 SEPTEMBRE
2026**

VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

OBJET : Attribution des Allocations à la Conduite Automobile (Auto Prem's)
Délibération n° 2026-075

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE LUNDI QUATORZE SEPTEMBRE A DIX NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du mardi huit septembre 2026, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARTI Jérémy, Maire.

PRESENTS : Mmes et M. Jérémy MARTI, Agathe BOURRETERE, Emmanuel MAUMUS, Florence GACHIE, Johann FRANCKE, Paulette SAINT-GERMAIN, Julien VALETTE, Carole DUPRIEU, Jean-Baptiste ANGEL, Patricia DUFAU, Sébastien PRIAN, Jean-Pierre TRABESSE, Virginie LUCBERNET, Florent LARQUE, Myriam DUCOURNAU, Grégoire CASSOU, Julie STEFANIAK, Jean-Michel TOLDI, Patricia DARRIBEAU, Romain VITO, Mylène VACHER, Corinne LAFFITTAU, Tony FRANCHETTO, Isabelle MECHIN, Chrystelle BARON, Sophie LEFEVRE.

PROCURATIONS : Mme Nathalie LENCAUCHEZ à Mme Patricia DUFAU ; M. Stéphane LABORDE à M. Tony FRANCHETTO

EXCUSE : M. Damien SORRAING

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Emmanuel MAUMUS

Conseillers Municipaux en exercice : 29 Conseillers Municipaux présents : 26 Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 2 Conseillers Municipaux excusés : 1
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2014 portant approbation des modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2015 portant approbation de la suppression de la condition d'âge dans l'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,



Vu le budget communal,

Vu le rapport présenté par Mme SAINT-GERMAIN, 5ème Adjointe au Maire en charge des finances,

Considérant que par délibération susvisée en date du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé les modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,

Considérant que par délibération susvisée en date du 30 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé la suppression de la condition d'âge dans l'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *sont illégales les délibérations auxquelles a pris part un membre du conseil intéressé à l'affaire qui en fait l'objet, soit en son nom personnel, soit comme mandataire. Un membre du conseil ne peut être considéré comme ayant pris part à la délibération du seul fait de sa présence à la réunion de l'organe délibérant* »

Considérant qu'afin de préverger le risque de conflit d'intérêt et de conseiller intéressé, les conseillers municipaux intéressés ont été amenés à se faire connaître.

Considérant qu'aucun conseiller municipal n'a de risque de conflit d'intérêt dans les propositions d'attribution des allocations à la Conduite Automobile (Auto Prem's) objet de la présente décision.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'accepter dans le cadre de la mise en œuvre de l'Allocation à la Conduite Automobile (Auto Prem's) l'attribution des allocations suivantes au profit de :

- Mme Jeanne habitante d'Aire sur l'Adour, s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 4 mars 2026 ;
- M. Raphaël , habitant d'Aire sur l'Adour, s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 6 mai 2026 ;
- M. Robin habitant d'Aire sur l'Adour, s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 25 mars 2026 ;
- M. Vassily habitant d'Aire sur l'Adour, s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 15 avril 2026 ;
- Mme Alice habitante d'Aire sur l'Adour, s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 21 mai 2026 ;
- M. Arthur habitant d'Aire sur l'Adour, s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 11 juin 2026 ;
- M. Mathys habitant d'Aire sur l'Adour, s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 25 juin 2026 ;
- Mme Camille , habitante d'Aire sur l'Adour, s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 10 juin 2026 ;
- Mme Tiffany habitante d'Aire sur l'Adour, s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 20 mai 2026 ;
- M. Yaël , habitant d'Aire sur l'Adour, s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 10 juillet 2026 ;

Article 2 : Que cette somme sera prise sur les crédits prévus à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du Budget principal de la commune pour l'année 2026,



Article 3 : D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme
A Aire sur l'Adour, le 14 septembre 2026



Le Maire,

Jérémy MARTI



Le Secrétaire de séance,

M. Emmanuel MAUMUS, 2^{ème} Adjoint au Maire

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-